

DOSSIER DE CANDIDATURE

**10 ème BIENNALE Internationale de Rochemaure Aquarelle
du samedi 6 au dimanche 14 Juillet 2024**



Une explosion de couleurs !

10 ème Biennale Internationale d'Aquarelle **Du samedi 6 au dimanche 14 Juillet 2024** **(vernissage le vendredi 5 juillet 2024)** **au château de Joviac à Roche maure (Ardèche)**

Présentation

En 2024, Roche maure Aquarelle ouvrira sa 10 ème Biennale Internationale. Créée en 2007 pour promouvoir l'aquarelle et les aquarellistes, l'association Roche maure Aquarelle propose depuis cette date des expositions rassemblant des aquarellistes du monde entier. D'abord annuelles, les expositions sont devenues très rapidement Biennales et se déroulent les années paires. (sauf en 2021 du fait de la crise Covid). Pour cette 10 ème édition, l'association a décidé d'innover tout en maintenant ce qui fait la force et la spécificité des Biennales de Roche maure.

Caractéristiques des Biennales de Roche maure Aquarelle

- Un nombre limité d'exposants (entre 20 et 22 artistes),
- Un renouvellement des artistes : les artistes ayant exposé précédemment ne peuvent présenter leur candidature qu'après plusieurs années et sous réserve que leur travail ait évolué,
- Un cadre historique - le château de Joviac - où sont rassemblés dans un même lieu exposition, démonstrations, stages, boutique, buvette et espaces détente,
- Une aide à l'hébergement, l'association se chargeant d'organiser le séjour des artistes qui le souhaitent,
- Une ambiance conviviale, les artistes pouvant partager chaque soir le repas organisé par l'association dans la cour du château,
- Des supports d'exposition dignes d'une galerie avec un éclairage individuel mettant en valeur les tableaux présentés,
- Une gestion et une organisation rigoureuse assurées par une équipe de bénévoles motivée,
- Un salon où les bénévoles sont présents pour favoriser les ventes des œuvres et promouvoir les aquarellistes,
- Des frais d'inscription (80 euros) et une commission très accessibles (12 %),
- Une communication importante (encarts publicitaires dans des revues spécialisées, affiches, flyers, catalogue diffusé gratuitement),

Les innovations pour la 10 ème Biennale

En 2024, nous n'aurons pas d'invités d'honneur. Tous les artistes seront des V.I.P. Very Important Persons.

Pour répondre à de nombreuses demandes, chaque artiste pourra s'il le souhaite assurer une journée de stage rémunérée sur la base de 70 euros/ stagiaire.

D'autres innovations seront proposées, mais pour les connaître il faudra attendre encore un peu.

Obligations des artistes dont la candidature sera retenue

- Tous les tableaux exposés doivent être à la vente, aucune collection privée n'est acceptée.

- L'encadrement doit être le même pour tous les tableaux d'un artiste et doit être le plus neutre possible. Les encadrements blancs ou bois clair seront privilégiés. Les artistes disposent de 4 mètres linéaires.
- Les artistes doivent être présents lors du vernissage le vendredi 5 Juillet et doivent séjourner au minimum 3 jours durant l'ensemble de la Biennale (cette présence favorise les ventes).
- Chaque artiste doit assurer une démonstration. Celle-ci n'est pas rémunérée. En cas d'impossibilité, l'artiste devra assurer une animation (visite guidée du salon, explication d'oeuvre, conférence...).
- Lors du salon aucune vente en direct (tableaux, livres, cartes...) ne peut être faite par l'artiste. Le non respect de cette règle peut entraîner l'exclusion.
- L'assurance des oeuvres n'est pas incluse dans l'inscription. Les oeuvres sont sous la responsabilité des artistes.
- Chaque artiste exposant donne son accord à Rochemaure Aquarelle pour le droit de reproduction de l'oeuvre figurant dans tous les supports ayant pour objet de promouvoir l'exposition (catalogue, site internet, page facebook...).
- Le règlement du droit d'inscription (80 euros) doit être fait dès la confirmation de l'acceptation de la candidature.
- L'artiste s'engage à fournir les éléments demandés par les organisateurs dans les meilleurs délais au fur et à mesure de la préparation de la Biennale (ex choix de l'aquarelle et présentation pour le catalogue, dates de séjour...).

Engagements de l'équipe de Rochemaure Aquarelle

Tout mettre en oeuvre pour favoriser la réussite de la manifestation et promouvoir les aquarellistes présents.

Faire de cette 10 ème Biennale un évènement inoubliable.

**Nous espérons que vous vous joindrez à nous
pour cette merveilleuse aventure!**

.../...

DÉROULEMENT

ACCROCHAGE **Jeudi 4 juillet 2024** de 9h à 18h
Vendredi 5 juillet 2024 de 9h à 13h

INAUGURATION **Vendredi 5 juillet 2024 à 18heures**
Les artistes doivent assister à l'inauguration.

EXPOSITION **du samedi 6 au dimanche 14 juillet 2024inclus**
Ouvert tous les jours de 10h à 19h

ANIMATIONS Chaque jour une démonstration est assurée à 10H30 et à 17H et une visite commentée à 15 Heures. Ces animations ne sont pas rémunérées et sont gratuites pour le public.

DÉCROCHAGE : **Dimanche 14 juillet 2024** à partir de 19 H
Lundi 15 juillet 2024 de 9h à 12h

En cas d'absence lors du décrochage, la procédure de récupération des tableaux sera définie avec les membres de Rochemaure Aquarelle.

PAIEMENT Rochemaure Aquarelle paiera le montant des ventes à chaque artiste, moins un pourcentage de 12% de commission, dans les 15 jours suivant la fin de l'exposition. Chaque artiste fournira un IBAN lors de l'inscription.

.../...

FICHE DE CANDIDATURE 10 ème Biennale

Les documents ci-dessous sont à renvoyer avant le **15 avril 2023**

L'inscription de l'artiste à la Biennale vaut approbation des modalités et exclut tout recours contre l'association.

Je soussigné-e

Nom : **Prénom**.....
Adresse.....

.....

Adresse mail.....

Téléphone fixe **Téléphone portable**.....

Site internet.....

Adresse Facebook.....

Date de naissance

Nationalité :

Langues parlées si nationalité étrangère.....

N° de SIRET (si vous en possédez un) :

N° Inscription MDA (si vous en possédez un).....

Prix minimum et maximum de vos aquarelles

Animation non rémunérée proposée par l'artiste (rayez la ou les mentions inutiles)

Démonstration ou à défaut Visite commentée du salon

Publications: Avez vous réalisé des livres ou DVD susceptibles d'être vendus à la boutique ?

OUI

NON

Remarques diverses

:
.....

Souhaite présenter ma candidature et déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engager à le respecter, si ma candidature est retenue

Fait à..... le.....

Signature de l'artiste

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT-

ATTENTION, aucune inscription incomplète ou reçue après le délai prévu ne sera prise en compte.

- **Une photo** de vous-même, de qualité
- **6 à 8 photos de vos œuvres exécutées à l'aquarelle, numérisées en format JPEG 300 DPI minimum qui devront être de bonne qualité, non retouchées, avec en légende le titre et les dimensions (hors cadre).** Ces photos doivent être représentatives de votre style et des œuvres susceptibles d'être exposées lors de la biennale. Deux de ces œuvres au minimum devront obligatoirement être exposées lors de la biennale.
- Un texte présentant votre façon de peindre, votre lien à l'aquarelle et ce qui vous tient à cœur (fichier Word, 500 signes maximum)

Ce dossier doit être envoyé en un seul envoi

soit par courriel via un site de transfert de données (we transfer,etc) à biennalerochemaure@gmail.com

soit par courrier postal (CD ou clef USB) à l'attention de Rochemaure Aquarelle candidature Biennale 2024 chez Marie Thé CANOVAS 260 chemin de Cabossou 26780 ALLAN.

En cas d'envoi de CD ou de clef USB, joignez une enveloppe à votre nom suffisamment affranchie pour le retour de ces documents, si vous le souhaitez.

L' Association accusera réception de votre dossier par mail

Pour toute question administrative, organisation, démonstrations, **contactez de préférence par mail biennalerochemaure@gmail.com** en précisant le n° de téléphone où vous pouvez être rappelé ou contactez Marie Thé CANOVAS au 06.61.11.87.60.